

TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE NIVEAU 4

Délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités (DREETS)

Code RNCP : n° 39680

Nom du certificateur : DREETS

Date d'enregistrement de la certification :25/10/2024

LE METIER ET LES ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE

Le technicien de l'intervention sociale et familiale intervient auprès de personnes qui ont besoin d'aide dans des circonstances particulières : difficultés sociales, décès d'un parent, hospitalisation, naissance, longue maladie, handicap...

Il soulage et épaula la famille en assumant le quotidien (entretien du logement, préparation des repas, l'aide aux devoirs...) et soutient les parents dans l'éducation de leurs enfants. Il peut aussi jouer un rôle dans la protection des enfants.

Son intervention vise à permettre l'intégration sociale, le développement et l'autonomie des personnes aidées. Son rôle est donc à la fois préventif, éducatif, d'accompagnement et de soutien. Professionnel qualifié, le TISF peut être amené à travailler en équipe pour participer ou animer des projets collectifs

PRE-REQUIS

Formation accessible sans nécessité d'être diplômé.

Alternance :

- être salarié dans un établissement social ou médico-social pour un cursus en situation d'emploi
- Avoir un employeur dans le champ visé pour une formation en apprentissage

OBJECTIFS

Compétences à acquérir par domaine

- Bloc de compétences 1 : Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours
 - o Instaurer une relation professionnelle dans le respect de la singularité de la personne
 - o Concourir à l'élaboration du projet personnalisé avec la personne, son entourage et l'équipe
 - o Contribuer à la mise en œuvre du projet personnalisé avec la personne, son entourage et l'équipe
 - o Participer à l'évaluation du projet personnalisé avec la personne, son entourage et l'équipe
 - o Mobiliser les actes de vie quotidienne pour favoriser l'autonomie de la personne
 - o Accompagner la personne dans les activités de la vie sociale
 - o Communiquer dans le cadre de l'accompagnement social (compétence transversale)

- Bloc de compétences 2 : Accompagner le(s) parents / futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale
 - o Accompagner le(s) parent(s) / la sphère familiale dans l'accueil de l'enfant / du jeune
 - o Accompagner le(s) parent(s) / la sphère familiale dans des situations de modification importante de la vie
 - o Participer en lien avec le(s) parents / la sphère familiale au bien-être aux différents stades de développement de l'enfant / du jeune
 - o Accompagner le(s) parent(s) / la sphère familiale dans l'éducation, le développement et la socialisation de l'enfant / du jeune
 - o S'assurer du bon déroulement des visites en présence de tiers
 - o Communiquer dans le cadre du soutien à la fonction parentale (compétence transversale)

- Bloc de compétences 3 : S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours
 - o Participer au travail d'équipe
 - o Instaurer une collaboration professionnelle avec les partenaires
 - o Contribuer au projet de l'établissement ou de service
 - o Participer à la démarche d'amélioration de la qualité de l'accompagnement
 - o Communiquer dans le cadre du travail d'équipe et partenarial (compétence transversale)

DUREE DE LA FORMATION

- PARCOURS COMPLET

La formation comporte 950 heures d'enseignement théorique et 1050 heures de formation pratique. Elle se déroule sur 2 années scolaires, alternant temps de formation théorique à l'IRTS et temps de stage sur différents terrains professionnels.

- PARCOURS PARTIEL

Des parcours partiels peuvent être proposés à partir des textes officiels qui régissent la formation.

MODALITES DE FORMATION (THEORIQUES ET PRATIQUES)

- THEORIQUES

Les 950 heures de formation théorique se déroulent à l'IRTS et se décomposent en 3 domaines de formation :

- DF1 : Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours - 420 heures
- DF2 : Accompagner le(s) parent(s) / futur(s) parent(s) dans la fonction parentale - 380 heures
- DF3 : S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours - 150 heures

Des temps d'accompagnement pédagogique individuel et collectif viennent croiser ces 3 domaines de formation.

Les intervenants sont des formateurs et des professionnels spécialisés dans chaque domaine de formation (technicien de l'intervention sociale et familiale, éducateur spécialisé, psychologue, sociologue, psychosociologue, anthropologue, juriste, etc...).

- PRATIQUES

Les 1050 heures de formation pratique se répartissent en deux stages, dont un au domicile de la personne aidée

- Stage de découverte du secteur social et initiation : 301 heures réparties sur 9 semaines en 1^{ère} année
- Stage à responsabilité dans l'accompagnement au domicile des personnes aidées : 749 heures réparties en 21 semaines sur les deux années de formation

METHODES MOBILISEES

Il est désigné pour l'ensemble du cursus de formation un formateur référent pour chaque étudiant. L'objectif principal est de proposer un accompagnement individualisé et en groupe sur le parcours de professionnalisation. Des espaces de formation en inter-filières permettent d'acquérir des compétences communes visant à une culture globale de l'accompagnement social. Des regroupements chaque mois proposant une mixité de séquences pédagogiques (TD, groupe restreint, promo complète) favorisent l'acquisition de compétences.

MODALITES D'EVALUATION

Validation des 3 bloc de compétences pour l'obtention du DETISF:

Bloc 1 : Evaluation écrite et orale d'une note de réflexion sur le parcours de formation théorique et pratique

Bloc 2 : Evaluation écrite et orale d'un dossier de pratiques professionnelles

Bloc 3 : Epreuve écrite consistant en une analyse à partir d'une étude de cas

Un contrôle continu permet d'apprécier la progression de l'apprenant.

INDICATEURS

Taux de réussite 2024 : 89 %

Taux d'employabilité à l'issue de la formation : 100%

TARIFS

Frais de sélection : 90€ entretien oral

Frais d'inscription et gestion de dossier : 100€/an (Voie directe)

FINANCEMENTS

Le service financement de l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux peut vous renseigner sur les modalités de financement possibles de cette formation.

Retrouvez les informations sur <https://www.irtsnouvelleaquitaine.fr/financement/les-dispositifs-de-financement-selon-votre-statut>

NOMBRE DE PLACES EN FORMATION

23 places pour les étudiants en voie directe financées par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Pas de maximum pour les étudiants en apprentissage

CALENDRIER D'ADMISSION

Le calendrier débute en février de chaque année et peut se prolonger jusqu'à début septembre

CONDITIONS D'ADMISSION

Comment candidater ?

Selon votre statut :

Lycéens, étudiants en reconversion ou demandeurs d'emploi :

- Sur le site internet de l'IRTS : <https://www.irtsnouvelleaquitaine.fr/>

et satisfaire à l'épreuve orale de sélection (entretien de 30 mn conduit à partir d'une note rédigée au préalable par le candidat)

Salariés professionnels ayant un financement

- en remplissant le dossier de candidature <http://www.irtsaquitaine.fr/inscriptions/formulaire1.php>

et satisfaire aux épreuves orales de sélection

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Chaque projet est individualisé et adapté à la situation en fonction du statut du candidat, de son admissibilité suite aux épreuves de sélection et du calendrier de la formation.

CONTACTS

Pour toute question relative à l'admission en formation :

admissions@irtsnouvelleaquitaine.fr

05 56 84 20 47

Pour toute question relative à la formation :

contact.tisf@irtsnouvelleaquitaine.fr

Pour toute question relative à l'apprentissage :

apprentissage@irtsnouvelleaquitaine.fr